

Le service **Accompagnement Parcours Insertion (API- ex SCUIOIP)** a pour mission d'informer les lycéennes et lycéens, d'accueillir et d'accompagner les étudiantes et étudiants dès leur entrée à l'université et pendant tout leur parcours universitaire en vue de favoriser leur réussite et leur insertion professionnelle.

API est composé de 5 pôles. Venez les découvrir sur le site API - <https://api.parisnanterre.fr/>.

Le pôle Handicap et Accessibilité (SHA) recrute :

Preneurs de notes

Vous êtes étudiante ou étudiant de l'Université Paris Nanterre et vous souhaitez aider des camarades en situation de handicap sur le temps universitaire (*aide à la prise de notes en cours, assistance pour le travail en bibliothèque et pour la lecture, mais aussi pour le tutorat méthodologique et/ou pédagogique*).

Activités : Le preneur de notes transmet les notes prises durant les cours magistraux (CM) et les travaux dirigés (TD) pour des étudiants en situation de handicap.

Contrat : De septembre 2023 à juin 2024 inclus. Le contrat est renouvelable au besoin.

Durée : Les vacances sont variables mais ne pourront pas être supérieures à 70 heures par mois, ni excéder 670 heures de travail au maximum par année universitaire

Rémunération : 12.30 € brut de l'heure soit 9.59 € net.

Connaissances :

- Connaissance de l'Université Paris Nanterre et de la vie étudiante et de campus
- Connaissance de sa composante d'appartenance (UFR ou institut) et sa formation.
- Posséder une bonne orthographe pour faciliter l'aide à la rédaction et la récupération des cours ainsi qu'une écriture lisible.
- Des connaissances en langues seront appréciées (anglais, espagnol, allemand, italien, etc.).

Profil :

- Sens de l'écoute et du relationnel.
- Assiduité et autonomie.
- Réactivité et capacité d'adaptation.
- Ponctualité et fiabilité.
- Discrétion et confidentialité pour la prise en compte des différentes situations de handicap.

Conditions particulières :

- Être inscrit à l'Université Paris Nanterre pour l'année 2023/2024 en Licence ou Master, voire Doctorat.
- Avoir sa carte étudiante pour l'année 2023-2024,
- Ne pas être salarié ailleurs pendant cette période (*NB : pas de cumul de contrats de travail*).

Merci de nous faire parvenir votre **lettre de motivation** et votre **curriculum vitae** à :

servicehandicap@liste.parisnanterre.fr